



Stop aux coupes budgétaires !

Allocation personnalisée d'autonomie (APA), 5,3% en moins pour les plus vulnérables, c'est non !

Alors que depuis plusieurs semaines des milliers de jeunes sont dans la rue pour réclamer des moyens pour suivre leurs études, après la forte mobilisation des services publics, des pompiers, du 29 septembre, le gouvernement multiplie les annonces de coupes budgétaires.

Ainsi, il propose de baisser le budget de l'APA de 5,3%. Une mesure qui va plonger des milliers de familles dans la précarité.

Le Haut Conseil de l'enfance, de la famille et de l'âge a été saisi pour rendre un avis sur un projet de décret visant à réduire de 250 millions d'euros le budget de l'APA à domicile.

L'APA : un soutien vital, mais insuffisant

Cette allocation est un élément important pour des milliers de personnes âgées de plus de 60 ans qui ne peuvent plus assurer seules les gestes de la vie quotidienne. Elle est essentielle pour elles et pour leurs familles.

Les montants actuels sont déjà en deçà des besoins réels. S'ajoute une pénurie criante de personnel accentuée par de fortes inégalités entre territoires.

Le gouvernement, loin de combler ces lacunes, décide de réduire encore les moyens.

Une mesure au service de l'austérité

Ce projet s'inscrit dans la continuité du PLFSS 2027, présenté en conseil des ministres le 1^{er} octobre 2026.

Le gouvernement annonce faire une exception pour celles et ceux qui ont des retraites inférieures à 940 €, et les personnes les plus dépendantes (GIR 1) qui ne verraient pas leur allocation diminuée.

Mais cette mesure ne suffit pas à compenser l'impact de la baisse pour des milliers de foyers. Alors que le gouvernement souhaite faire du maintien à domicile l'alpha et l'oméga de sa politique en matière de prise en charge de la perte d'autonomie, il refuse de mettre les moyens en face.

Il utilise aussi l'argument du maintien à domicile des personnes âgées dépendantes pour refuser d'investir massivement dans les Ehpad publics et de créer les emplois nécessaires.

Résultat : il est demandé aux familles de porter le poids financier et la charge mentale du maintien à domicile.

Cette coupe budgétaire s'ajoute à d'autres mesures déjà subies : hausse des franchises médicales et participations forfaitaires, déremboursement de médicaments, augmentation des tarifs des complémentaires santé, et volonté de désindexer les pensions.

La CGT exige l'arrêt immédiat de ces mesures !

L'APA doit répondre aux besoins réels des allocataires et non aux arbitrages budgétaires du ministère de l'Économie.

Nous exigeons :

- l'abandon pur et simple de ce projet de décret ;
- la création immédiate d'un grand service public de l'autonomie financé et structuré ;
- la mise en œuvre réelle de la loi de programmation pluriannuelle « Grand Âge » avec les moyens humains et financiers à la hauteur du vieillissement de la population.

L'Union Confédérale des Retraité·es CGT appelle toutes et tous les retraité·es à l'action. Ne laissons pas nos aîné·es porter seul·es le poids de cette austérité !

**RENDEZ-VOUS DANS LA RUE, À PARIS, LE 19 NOVEMBRE 2026, POUR
LA GRANDE MANIFESTATION NATIONALE UNITAIRE DES
RETRAITÉ·ES !**

Montreuil, le 12 octobre 2026